

Médaille du tourisme

Promotion du 14 juillet 2011

Médaille de BRONZE

décernée à Monsieur Pascal COLAS

Le secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation

Frédéric Lefebvre

Trucia W



PREFECTURE DE LA REUNION

Le préfet

Saint-Denis, le 12 JUIL. 2011

 N° : 675 -=

Monsieur,

Je viens d'être informé qu'à la suite de la proposition que j'ai présentée en votre faveur, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation vous a décerné la médaille de bronze du tourisme, au titre de la promotion du 14 juillet 2011.

Je vous transmets sous ce pli, le diplôme vous concernant, et tiens à vous adresser, à cette occasion, mes plus vives félicitations pour cette distinction qui vient justement récompenser le travail fructueux que vous accomplissez au profit du tourisme réunionnais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MICHEL LALANDE

Monsieur Pascal COLAS Consultant formation et guide de haute montagne 14 impasse Joakis 97435 Saint-Gilles-les-Hauts



Saint-Denis, le 26 juillet 2011

M. Pascal COLAS
Consultant formation et guide
de haute montagne
14 impasse Joakis
97535 SAINT-GILLES-LES-HAUTS

Réf. 26-07-2011/PV/DV/591

Monsieur,

Vous avez reçu la médaille de bronze du tourisme le 14 juillet dernier. Cette distinction méritée, reconnaît votre engagement dans le développement du secteur touristique. Je tenais à vous en féliciter et à vous témoigner toute ma reconnaissance par le travail accompli et qui, je l'espère, perdurera dans le temps.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

La Présidente

Jacqueline FARREYROL